

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/684 / du 10/5/85

portant nomination de Monsieur GANDO
Alphonse en qualité de Directeur Général
de la Santé Publique.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/228 du 9 Septembre 1982 portant
réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonctions allouées à certains responsables administratifs;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE:

ARTICLE 1ER. - Monsieur GANDO Alphonse, Médecin de 9^e échelon, est
nommé Directeur Général de la Santé Publique au Ministère de la
Santé et des Affaires Sociales;

.../...

ARTICLE 2..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 10 Mai 1965

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef du
Gouvernement,

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Ange Edouard POUNGUI.-
Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Bernard COMBO MATSIONA.-
Le Ministre des Finances et du Budget

Christophe BOURAMOUE.-

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-